



*Département d'Indre-et-Loire  
Arrondissement de Loches  
Commune de Le Petit-Pressigny*

1, Place du 19 Mars 1962  
37350 LE PETIT-PRESSIGNY

Tél : 02.47.94.93.59

Mail : [mairie.le.petit.pressigny@orange.fr](mailto:mairie.le.petit.pressigny@orange.fr)

**SÉANCE DU MARDI 24 MAI 2022**

L'An deux mille vingt deux

le : Mardi 24 du mois de Mai

le Conseil Municipal de la Commune de LE PETIT PRESSIGNY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur JF.CRON, Maire.

Date de Convocation : Mercredi 18 Mai 2022

**Nombre de Conseillers en Exercice : 10 - Présents : 08 - Votants : 09**

Présents : M. CRON Jean-François - M. BEDEL Louis - Mme DIEU Laetitia - Mme ROYER-MARCHOUX Alexandra -  
M. CHARCELLAY Jean-Bernard - Mme VAN AART Rieja - Fabrice MARIN - M. Denis THENON.

Absent : M. GUYOMARCH André

Excusé : M. Alban BRETON (Pouvoir à M. Alexandra MARCHOUX-ROYER)

Mr Jean-François CRON été élu Secrétaire de Séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE.
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire propose un débat sur le rapport de la chambre régionale de la cour des comptes, concernant les observations définitives relatives au contrôle de la gestion de la communauté de communes Loches Sud Touraine pour l'année 2017 (document transmis aux membres du conseil le 11 mai 2022 pour étude).

Après avoir analysé le rapport de la cour des comptes, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et des voix représentées, considère que la commune n'est pas directement concernée.

SÉANCE CM DU 24 MAI 2022

Le Maire porte à la connaissance les éléments suivants :

Les deux femmes réfugiées de nationalité Ukrainienne, ont quitté le logement communal dans lequel elles ont été accueillies, une lettre adressée au maire fait état de leur gratitude envers les Petit-Pressignois.

Le Centre de gestion fait état de la nouvelle mission de médiation préalable obligatoire en matière de gestion des agents. Une délibération sera prise sur l'adhésion à cette nouvelle mission.

La Préfecture a fait le constat sur l'allongement des délais pour la délivrance des titres d'identités et de voyage, en avril 2022 le délai est de 104 jours au niveau local alors qu'il est de 65 jours au niveau national. Pour sortir de cette situation, elle demande aux mairies de mettre à disposition des moyens informatiques pour la pré-demande en ligne.

M. THENON Denis, réitère le besoin d'éclairage public à Chevarnay, la solution de pose d'un candélabre photovoltaïque est envisageable, reste à fixer avec le voisinage le ou les lieux d'installation.

Mme DIEU Laetitia réitère la demande de réparation d'un panneau indicateur à la petite Roitière.

Mme ROYER-MARCHOUX Alexandra rappelle que la réunion du CIAS se fera le 28 juin 2022 au Grand Pressigny.  
M. MARIN Fabrice, rapporte que des fils téléphoniques pendent dans un fossé sur le chemin de St Sépulcre, ceci depuis (plusieurs années).

Il alerte le conseil sur un problème de voirie d'un chemin de l'association foncière au niveau de la Gablinerie.  
Une réunion des membres de la commission voirie est fixée le 31 mai 2022.

---